

Veille informative pour la conférence de rédaction Etoile du 20 mars 2018

Formation professionnelle

[Le Cnefop souhaite renforcer ses dimensions quadripartite et territoriale \(bilan 2015-2017\)](#) : Le Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle), né de la loi du 5 mars 2014, fait le point dans son Bilan 2015-2017 sur ses missions, ses réalisations, ses modalités de travail et ses perspectives.

Illettrisme

[Rapport Taché : des propositions pour le volet "intégration" du projet de loi asile et immigration](#) : A la veille de la présentation du projet de loi sur l'asile et l'immigration, le rapport du député Aurélien Taché sur la politique d'intégration lance un ensemble de 72 propositions, dont beaucoup misent sur le contrat d'intégration républicaine (CIR) conclu entre l'Etat et tout primo-arrivant.

Métiers

[France Stratégie et la Dares lancent l'exercice Prospective métiers et qualifications 2030](#) : Après les éditions 2010, 2015 et 2020, France Stratégie et la Dares annoncent le lancement des travaux Prospective métiers et qualifications (PMQ) 2030. Un bilan des exercices précédents assorti de perspectives est publié à l'occasion.

Orientation

["Les CCI candidates aux appels d'offres régionaux du conseil en évolution professionnelle" \(Patrice Guézou\)](#) : La ministre du Travail l'a annoncé le 5 mars, un nouveau conseil en évolution professionnelle à destination des salariés va être créé et un opérateur sera sélectionné par appel d'offres dans chaque région. Jusqu'ici écartées du dispositif, les chambres de commerce et d'industrie entendent bien saisir l'opportunité.

Politique emploi

[La réforme de l'assurance-chômage crée un nouveau droit à la reconversion professionnelle pour les salariés démissionnaires](#) : L'ouverture des droits à l'assurance-chômage pour les salariés démissionnaires porteurs d'un projet de reconversion professionnelle est confirmée. La condition de durée d'activité ininterrompue sera réduite à 5 ans contre 7 ans comme le proposaient les partenaires sociaux.

[La 9ème édition du rapport annuel du médiateur national de Pôle emploi recommande d'améliorer les conditions d'accès à la formation](#) : Le rapport 2017 de Jean-Louis Walter, médiateur national de Pôle emploi, est disponible. En troisième place des thématiques les plus courantes et objets de saisine apparaît la formation, avec 12 % des requêtes, derrière la question des droits à l'indemnisation (29 %) et des trop-perçus (12 %).

Politique régionale

[La collaboration entre CCI France et Régions de France passe à la vitesse supérieure](#) : Une convention de partenariat a été signée ce 6 mars entre CCI France et l'association Régions de France. Cette convention vise, entre autres, à renforcer la co-construction, par les deux acteurs, des politiques économiques sur le terrain. Parmi les volets de la convention, l'internationalisation des entreprises et la formation professionnelle.

[Régions de France signe un partenariat avec les Maisons familiales rurales \(MFR\)](#) : Formaliser l'intention des Régions et des Maisons familiales rurales (MFR) de développer des formations de qualité pour les jeunes et les adultes du milieu rural et renforcer le rôle de chaque MFR comme pôle de développement territorial, telle est l'ambition de l'accord-cadre signé entre lundi 5 mars entre les deux institutions. Comme dans le cas du partenariat conclu avec le réseau CCI France, l'accord s'inscrit dans une volonté d'organiser les politiques de formation régionales autour d'un pilote clairement identifié : les Régions.

Réforme formation

[Les partenaires sociaux valident le texte définitif de l'accord sur la formation professionnelle](#) : Après une ultime relecture, les partenaires sociaux ont finalisé jeudi 22 février, le texte définitif de l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle. Globalement, cette négociation entamée le 24 novembre 2017 se termine sur un sentiment de satisfaction.

[La gouvernance, talon d'Achille de l'accord formation ?](#) Les partenaires sociaux, dans le texte d'accord national interprofessionnel relatif à la formation professionnelle finalisé jeudi dernier, ont fait évoluer la gouvernance sans toucher à son architecture. Seul le Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle), en intégrant les moyens du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), se dote d'une nouvelle organisation.

[Formation professionnelle : Muriel Pénicaud veut aller plus loin que l'accord des partenaires sociaux](#)

[Les dispositions prévues pour le financement de la formation professionnelle par les partenaires sociaux](#) : Le financement de la formation professionnelle a fait l'objet de vifs débats entre partenaires sociaux lors de la négociation. Résultat : l'effort demandé aux entreprises pour le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage reste identique à ce qu'il est aujourd'hui. Même si l'orientation des fonds collectés a été profondément modifiée.

[Muriel Pénicaud lance une transformation en profondeur de la formation professionnelle](#) : Muriel Pénicaud a dévoilé, lundi 5 mars, les grands axes de la future réforme de la formation professionnelle autour de la monétisation du compte personnel de formation (CPF), d'une gouvernance simplifiée et de la collecte de la contribution formation par les Urssaf. Le CPF crédité de 500 euros par an et de 800 euros pour les salariés non qualifiés pourra être utilisé sans intermédiaire. Les opérateurs de compétences, restructurés autour de grandes filières économiques, remplaceront les Opca et une agence nationale se substituera aux actuelles instances de pilotage.

[Des Opca aux opérateurs de compétences](#) : Jugée essentielle pour garantir l'efficacité de la politique de formation professionnelle, la question de la transformation de la gouvernance a finalement été tranchée par la ministre du Travail dans son projet de réforme.

[Les régions pour une gouvernance unique de la formation des demandeurs d'emploi](#) : Pour Régions de France, les mesures annoncées le 5 mars par la ministre du Travail concernant la réforme de la formation professionnelle vont dans le sens d'une simplification. Seul point noir : la gouvernance de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, que la ministre n'a pas évoquée...

[L'offre de formation devra aussi faire son big bang](#) : Dans le projet de réforme annoncé par Muriel Pénicaud le 5 mars, les salariés pourront mobiliser leur compte personnel de formation (CPF) sans intermédiaire. Cette nouvelle liberté des actifs voulue par le gouvernement implique une évolution en profondeur de l'offre de formation. Pour être présents sur l'application mobile du CPF, les organismes de formation vont devoir être certifiés à partir d'un cahier des charges défini par la future agence nationale, France compétences. Une montée en charge de la démarche qualité qui s'accompagnera également d'une nouvelle approche modulaire des actions de formation.

[Le CPF monétisé annonce la désintermédiation du marché](#) : Avec cette mesure, c'est la fin de l'intermédiation des Opca aujourd'hui incontournable pour convertir les heures de formation en euros. Cette mesure phare est en ligne avec la volonté affichée par le gouvernement de replacer l'utilisateur au centre du système de la formation professionnelle.

[Les Opca, futurs Opérateurs de compétences ?](#) La réforme annoncée par Muriel Pénicaud le 5 mars prévoit la transformation des Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) en Opérateurs de compétences (OC). Une opération qui reste à préciser pour les parties prenantes.

[Annonces de Muriel Pénicaud : les entreprises devront se repositionner sur le CPF](#) : Dans le projet de réforme annoncé par Muriel Pénicaud le 5 mars, un certain nombre de mesures visent à simplifier la vie des entreprises dans le développement de leur politique de formation.

[À Tours, Emmanuel Macron réitère sa volonté de réformer en profondeur l'apprentissage et la formation professionnelle](#)

[Muriel Pénicaud annonce pour fin 2018 une cartographie des filières économiques auxquelles seront adossés les opérateurs de compétences](#)